

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d’AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 36

L’an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Étaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°137-2020 – TRANSITION ECOLOGIQUE : ADHESION AUX ASSOCIATIONS : VELO ET TERRITOIRE ET AGIR

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique rappelle que par délibération n° 07-2019 du 5 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé son plan de mobilité rurale. Dans ce cadre, elle s’est engagée dans l’élaboration du schéma directeur cyclable, confié au bureau d’études Mobhilis. Par ailleurs, elle a été lauréate de l’appel à projet AVELO de l’ADEME. L’objectif est de faciliter les déplacements doux sur le territoire et de multiplier par 3 la part modale des déplacements à vélo sur le territoire.

La Loi d’Orientation des Mobilités, dite LOM, du 24 décembre 2019 implique une nouvelle organisation territoriale en matière de mobilité. Elle permet aux EPCI de devenir autorité organisatrice de la mobilité en décidant de prendre la compétence avant le 31 mars 2021.

Sur propositions de la commission « Transition Ecologique », afin de répondre aux enjeux et actions déployées en matière de mobilité, il est proposé, à compter de 2021, l’adhésion à deux associations. L’association Vélo et Territoires est un réseau de collectivités territoriales qui contribue au développement de ce mode de déplacement. Elle permet notamment aux collectivités adhérentes d’accéder à une expertise dédiée. L’adhésion annuelle 2020, est de 500€ + 0,005 euros par habitant. L’engagement de la collectivité est de 4 ans par tacite reconduction.

Il est proposé que le Vice-président en charge de la transition écologique soit le représentant titulaire et que Mme Laurence BAUDAIS soit la représentante suppléante auprès de l’association.

L’association AGIR met à disposition des collectivités territoriales une expertise opérationnelle en matière de mobilité. En adhérant à l’association, la Communauté de Communes pourra bénéficier de services dédiés comme un service de questions/réponses, des études personnalisées, des formations, des outils d’échanges de bonnes pratiques. Par ailleurs, une étude personnalisée permettra d’établir les éléments techniques, juridiques et financiers nécessaires à la prise de

décision. Pour cela, AGIR s'adjoint des consultants pour réaliser ces études. Pour notre territoire, il s'agit du bureau d'études Mobhilis. Le montant de l'adhésion annuelle est de 2 000 € et la prestation complémentaire de Mobhilis est de 10 200 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association Vélo et Territoires et à l'association AGIR,
- **DESIGNE**, M. Samuel FERET, Vice-président à la transition écologique comme référent titulaire et Mme Laurence BAUDAIS comme référente suppléante pour l'association Vélo et Territoires.
- **AUTORISE** le Président à engager et à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/2020
Le Président,

